



L'arrivée d'une nouvelle école peut occasionner des questions pour les parents. Vous trouverez ici quelques éléments de réponse à de possibles questions.

La nouvelle école en construction

1. On dit qu'il s'agit d'une nouvelle génération d'école, qu'est-ce que cela signifie?

Une école de nouvelle génération, c'est :

- Un milieu de vie inspirant doté d'une fenestration abondante et de toitures vertes.
- Un établissement exemplaire en matière d'écoresponsabilité, de développement et de performance énergétique (LEED Argent).
- Des espaces innovants et de collaboration conçus et axés sur les nouvelles réalités des jeunes.
- Des espaces bénéficiant à la communauté : une salle de spectacle de 400 places, une place publique extérieure, un terrain de soccer, deux gymnases doubles, une piste d'athlétisme et des espaces propices à la socialisation et aux échanges.

2. Comment puis-je suivre l'évolution des travaux de construction de la nouvelle école?

Visitez la [section dédiée](#) sur notre site Internet. L'information y est mise à jour au fur et à mesure que nous franchissons une nouvelle étape de réalisation.

Renseignez-vous également sur [les différentes étapes](#) de réalisation d'une construction d'école.

3. À quoi ressemblera la nouvelle école?



Ces images sont présentées à titre indicatif seulement.

4. Est-ce que des profils seront offerts à la nouvelle école et si oui, quels sont-ils?

Oui, l'école aura une offre de profils. Elle sera élaborée en collaboration avec l'équipe-école et adoptée par le conseil d'établissement en novembre 2023. Elle tiendra compte :

- Des besoins et des ressources du milieu.
- Des installations disponibles.
- Des intérêts des élèves répertoriés lors d'un sondage.

Les élèves pourront s'inscrire à l'un des profils offerts dès l'année scolaire 2024-2025.

5. L'ajout d'une nouvelle école répondra-t-elle au manque de places-élèves?

De façon temporaire seulement.

Le contexte de croissance de notre clientèle demeure fulgurant et se poursuivra jusqu'en 2032 selon les prévisions ministérielles. Cette croissance s'explique principalement par l'essor démographique important que connaît la région des Laurentides.

Le nombre d'élèves augmente plus rapidement que le nombre d'écoles construites pour les accueillir. Nous prévoyons déjà qu'à partir de l'année 2024-2025, nous serons en situation de débordement dans toutes nos écoles secondaires, et ce, malgré l'ajout de ce nouveau bâtiment.

Depuis plusieurs années, nous travaillons activement à pallier la situation, notamment :

- En déposant régulièrement des demandes d'ajout d'espace au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);
- En révisant nos prévisions de clientèle chaque année : il faut savoir que le nombre d'élèves accueillis est généralement supérieur aux données prévisionnelles fournies par le MÉQ.
- En installant des unités modulaires aux abords de nos écoles, une solution temporaire qui permet de réduire l'engorgement dans nos écoles secondaires et d'assurer une place à chaque élève.

Néanmoins, toutes nos écoles ne sont pas en mesure d'accueillir des modulaires pour différentes raisons (terrain restreint, installations septiques ou d'approvisionnement en eau insuffisantes).

L'ouverture de la nouvelle école

6. À quel moment la nouvelle école accueillera ses élèves?

L'accueil des élèves s'effectuera en deux temps :

- Au cours de l'année scolaire 2023-2024, l'école accueillera des élèves de la 1^{re} et de la 2^e secondaire dans un premier temps. Nous ne croyons pas que l'école sera prête pour les accueillir dès la rentrée scolaire.
- À partir du mois d'août 2024, l'école accueillera l'ensemble de ses élèves, de la 1^{re} à la 5^e secondaire.

7. Pourquoi avoir décidé de procéder à une ouverture graduelle?

Cette solution a été identifiée comme étant la plus viable à la suite d'une analyse de plusieurs scénarios visant notamment à :

- Bien desservir les élèves et les membres du personnel en les accueillant dans un environnement sécuritaire, propice aux apprentissages et à l'épanouissement professionnel.
- Minimiser les déplacements de clientèle en cours d'année scolaire.

8. Pourquoi les élèves ne pourront peut-être pas débiter l'année scolaire 2023-2024 dans la nouvelle école?

Certaines étapes menant à la construction de la nouvelle école ont pris plus de temps que ce qui était prévu, notamment le processus d'acquisition du terrain auprès de la municipalité ainsi que les travaux de dynamitage. À cela s'est ajouté le contexte de pénurie de main-d'œuvre et des contraintes liées à l'approvisionnement en matériel.

Malgré tout, nous prévoyons une livraison du bâtiment par l'entrepreneur en juillet 2023. Nous pourrions alors procéder à l'aménagement complet de l'école : une étape importante dont la durée minimale est de trois mois.

9. À quoi il faut s'attendre à la rentrée scolaire 2023 si la nouvelle école n'est pas prête?

Une relocalisation temporaire des élèves à l'Édifice Marchand est prévue, le temps que la nouvelle école soit pleinement fonctionnelle et sécuritaire pour accueillir ses premiers occupants.

10. Quand aura lieu le déménagement des élèves dans la nouvelle école?

Il est encore trop tôt pour répondre à cette question avec certitude et précision.

Nous suivons de près l'évolution des travaux de construction de la nouvelle école. L'échéancier actuel prévoit une livraison du bâtiment en août 2023. À cela s'ajoute un délai minimal de trois mois pour la préparation et l'aménagement de l'école afin qu'elle soit fonctionnelle et prête à accueillir ses occupants en toute sécurité. Le contexte de pénurie de main-d'œuvre combiné aux délais d'approvisionnement du matériel explique notamment la complexité de confirmer une date précise d'ouverture de la nouvelle école à l'heure actuelle.

Les parents d'élèves concernés seront conviés à une séance d'information à la fin de l'hiver 2023. Nous devrions avoir une idée plus précise à ce moment.

11. En quoi consiste la préparation et l'aménagement d'une nouvelle école?

Dès la livraison du bâtiment par l'entrepreneur, nous devons mettre en place tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement de l'école, notamment :

- Inspecter minutieusement chaque recoin du bâtiment afin de s'assurer qu'il est conforme en tout point à ce qui était attendu. Toute anomalie doit être répertoriée et signalée à l'entrepreneur qui aura la responsabilité de les corriger rapidement, jusqu'à sa satisfaction.
- Procéder à l'achat et à l'installation du mobilier et des équipements requis par les élèves et le personnel : casiers, pupitres, chaises, bureaux, matériel didactique, tableaux interactifs, équipements informatiques, équipements sportifs requis dans les gymnases, instruments de musique, matériel pour les laboratoires de sciences, aménagement de la bibliothèque, des aires communes, de la cafétéria et de la cuisine.
- Mettre en marche les systèmes requis pour assurer la sécurité et la réussite des élèves : capteurs de CO₂, réseau Wifi, systèmes de sécurité, etc.
- Permettre aux membres du personnel de découvrir leur nouvel environnement de travail et de se préparer à l'arrivée des élèves.

Ces travaux de préparation et d'aménagement seront effectués afin d'accueillir les élèves le plus rapidement possible, mais toujours en leur assurant un environnement d'apprentissage sécuritaire et optimal à leurs apprentissages. Un délai minimal de trois mois est généralement requis.

12. Comment les parents concernés seront informés?

- Fin novembre 2022 : les parents d'élèves pressentis pour fréquenter la nouvelle école recevront une communication pour les en informer.
- Fin janvier 2023 : les parents concernés recevront une seconde communication qui leur confirmera que leur enfant fréquentera la nouvelle école dès l'année 2023-2024.
- Fin de l'hiver 2023 : une séance d'information destinée aux parents et aux élèves concernés. Ce sera l'occasion de :
 - faire l'état d'avancement des travaux de construction;
 - de rencontrer la direction de l'école;
 - de préciser les éléments en lien avec l'accueil et l'intégration de leur enfant;
 - de répondre aux questions des parents et des élèves.
- Février 2023 : l'outil « [trouver mon école](#) » sera mis à jour selon les nouveaux bassins d'alimentation des écoles du CSSRDN. En entrant leur adresse de résidence, les parents connaîtront leur école de quartier pour le primaire et le secondaire.

Identification des élèves qui fréquenteront la nouvelle école

13. Quels élèves fréquenteront la nouvelle école secondaire de Saint-Jérôme?

Voici les élèves pressentis pour fréquenter la nouvelle école secondaire de Saint-Jérôme :

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Les élèves en provenance des écoles primaires de la Source, de l'Envolée et Prévost qui débiteront leur première année du secondaire en août 2023.
- Les élèves de la 1^{re} secondaire de l'École polyvalente Saint-Jérôme ayant complété leur parcours primaire aux écoles de la Source, de l'Envolée et Prévost et qui débiteront leur deuxième année du secondaire en août 2023.

Les parents des élèves ciblés pour intégrer la nouvelle école secondaire de Saint-Jérôme en 2023-2024 recevront une communication à l'hiver 2023.

Pour l'année scolaire 2024-2025 :

En plus des élèves qui fréquentent déjà la nouvelle école secondaire de Saint-Jérôme :

- Les nouveaux élèves en provenance des écoles primaires de la Source, de l'Envolée, Prévost et Bellefeuille qui débiteront leur première année du secondaire en août 2024.
- Les élèves du secondaire (tous niveaux confondus) résidant sur le territoire de la nouvelle école secondaire. Ces élèves proviennent des écoles secondaires Cap-Jeunesse et Émilien-Frenette ainsi que de l'École polyvalente Saint-Jérôme.

Les parents des élèves ciblés pour intégrer la nouvelle école secondaire de Saint-Jérôme en 2024-2025 recevront une communication à l'hiver 2023.

14. Quels critères sont pris en compte lors de l'identification des élèves qui fréquenteront la nouvelle école?

- Réduire au minimum le temps de transport des élèves.
- Veiller à ce qu'un même élève ne soit pas déplacé d'école plus d'une fois lors de son parcours au primaire et au secondaire.
- Prévoir une répartition des élèves qui respectera la capacité d'accueil de chaque école sur le territoire à court et moyen termes.

15. J'habite en dehors du territoire desservi par la nouvelle école secondaire de Saint-Jérôme, mais je souhaite que mon enfant puisse la fréquenter?

Il vous sera possible de faire une demande de choix d'école, conformément à la [politique d'admission et d'inscription](#), pour que votre enfant fréquente la nouvelle école secondaire de Saint-Jérôme. L'acceptation d'une demande de choix d'école est valide pour une année scolaire. Elle doit donc être renouvelée chaque année. Toute demande de choix d'école sera évaluée et accordée si la capacité d'accueil de l'école le permet.

16. J'habite sur le territoire desservi par la nouvelle école secondaire de Saint-Jérôme, mais je souhaite que mon enfant fréquente une autre école?

L'article 4 de la Loi sur l'instruction publique permet aux parents de choisir, chaque année, une école parmi celles du Centre de services scolaire. Ce droit est cependant limité par la capacité d'accueil de l'école désirée. Un tel choix ne peut avoir pour effet d'accorder le droit au transport à cette école.

Pour ce faire, vous devez faire une demande de choix d'école conformément à la [politique d'admission et d'inscription](#). L'acceptation d'une demande de choix d'école est valide pour une année scolaire. Elle doit donc être renouvelée chaque année.

L'espace de transition

17. Pourquoi l'Édifce Marchand?

- Il s'agit du seul établissement pouvant recevoir 336 élèves durant la relocalisation temporaire.
- L'Édifce Marchand étant situé à Saint-Jérôme, il impacte peu le temps de transport des élèves qui y seront temporairement relocalisés.
- Les règles budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, nous oblige à regrouper tous les élèves qui déménageront à la nouvelle école secondaire sous un même toit, et ce, dès le début de l'année scolaire.

18. Est-ce que les élèves bénéficieront des mêmes services éducatifs?

Tout à fait. Les élèves bénéficieront de tous les services. L'offre pédagogique sera assurée avec la même rigueur et l'expérience vécue par les élèves demeurera aussi riche en apprentissages.

- Accompagnement de l'enseignant constant et personnalisé.
- Stabilité des groupes : la composition des classes d'élèves pour chaque matière établie à l'Édifce Marchand demeurera la même une fois les élèves déménagés dans la nouvelle école secondaire de Saint-Jérôme, ce qui favorisera une meilleure transition avec ses pairs.
- Taille des groupes standard, soit environ 25 élèves par classe.
- Accès au transport scolaire, à des casiers, un espace pour dîner (cafétéria).

19. L'Édifce Marchand n'a pas de gymnase. Comment se dérouleront les cours d'éducation physique?

Le CSSRDN a déjà fait des démarches auprès de la Ville de Saint-Jérôme afin de pouvoir bénéficier des plateaux sportifs situés tout près de l'Édifce Marchand. Malheureusement, cette option s'avère impossible pour le moment.

Nous évaluons actuellement d'autres alternatives pour permettre aux élèves de pratiquer des activités sportives, dont offrir les cours d'éducation physique à l'extérieur lorsque la température le permet. L'aménagement d'une portion de l'espace à dîner est également envisagée. Cet espace rendrait possible la pratique d'activité physique ne nécessitant pas de plafonds hauts ou de ballon (p. ex. : conditionnement physique, danse aérobique, etc.).